

# MANDAT de Prélèvement SEPA

**REGIE IMMOBILIA**  
5, boulevard Edouard Rey  
38000 GRENOBLE

Télépaiement

Prélèvement automatique

Appel de fonds  
courant

Appel de fonds  
Travaux

Solde de  
charges

[www.regie-immobilia.com](http://www.regie-immobilia.com)

Référence unique du Mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez REGIE IMMOBILIA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de REGIE IMMOBILIA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Raison social ou non du débiteur :

Numéro et nom de la rue :

Complément :

Code postal :  Ville :

Pays :

### Les coordonnées de votre compte

IBAN :

BIC :

Numéro d'identification international du compte bancaire

Code international de votre banque

Non du créancier : **REGIE IMMOBILIA**

Numéro et nom de la rue : **5, boulevard Edouard Rey**

Complément :

Code postal : **38000** Ville : **GRENOBLE**

Identifiant du créancier : **FR14ZZZ453621**

Type de paiement : **Paiement récurrent / répétitif**

Signé à :

Date de la signature :

Veuillez signer ici :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Personne à contacter pour modifier ou révoquer un mandat de prélèvement :

Non du créancier : **REGIE IMMOBILIA**

Numéro et nom de la rue : **5, boulevard Edouard Rey**

Complément :

Code postal : **38000** Ville : **GRENOBLE**

Nom du contact : **Sarah ZAARA**

Téléphone : **04.76.87.01.52**

Mail : **sepa@regie-immobilia.com**

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être signé, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**Zone réservée à l'usage exclusif du créancier :**